
Questions : MEM 3 / Vague A / OB 2

Questions générales

- Selon vous, le petit copain de votre amie a-t-il un comportement à risque pour votre amie et si oui est-t-il nécessaire de lui faire comprendre aux vues de sa réaction ?
- Pour vous, si votre amie s'obstine à se persuader que sa situation est normale faut-il considérer que l'aider ne sert à rien et que cela n'est plus de votre ressort ?

Réponse attendue :

Bien sûr que non, sinon vous encourez une peine pour non-assistance à personne en danger !

Bien évidemment, lui conseillez d'aller en parler à un professionnel de santé ou en lien avec la gestion des violences faites à autrui.

Notamment il existe le numéro 3919 pour l'écoute et le guidage pour réagir au mieux dans ce genre de situation.

Également, vous pouvez être amené à le signaler à la police (gendarmerie, ...).

N'hésitez pas à lui rappeler les numéros d'urgence si jamais son petit copain vient à être dangereux face à elle : le 17 ou le 112 par exemple

- Selon-vous quelles seront les solutions à proposer à votre amie une fois qu'elle a bien compris la situation et qu'elle vous demande de l'aide pour la résoudre ?

Réponse attendue :

Voir les éléments de la réponse à la question au-dessus

Questions Sociale

- Culpabiliser votre amie pour son manque de jugement envers les actions de son petit copain est-il une solution face à cette situation ?

Réponse attendue :

NON NON ET NON !! On ne culpabilise JAMAIS une victime !!

- Seriez vous capable de proposer un raisonnement face à la situation ou votre amie nie les faits que vous lui apportez malgré les preuves qui semblent être face à vous ?
- Votre amie vous demande de lui donner des conseils pour l'aider à se protéger de son copain et à porter plainte contre lui. Quels seraient les conseils que vous lui apporteriez ?

Réponses attendues :

- Lui conseillez d'aller en parler à un professionnel de santé ou en lien avec la gestion des violences faites à autrui.
- Notamment il existe le numéro 3919 pour l'écoute et le guidage pour réagir au mieux dans ce genre de situation.
- Également, vous pouvez être amené à le signaler à la police (gendarmerie, ...) de votre côté.
- N'hésitez pas à lui rappeler les numéros d'urgence si jamais son petit copain vient à être dangereux face à elle : le 17 ou le 112 par exemple
- Mettre des distances avec son copain
- En parler à ses parents ou autres personnes proches (apport d'un soutien, ...)
- ...

Questions Légales

- Selon-vous que risque le petit-copain de votre amie si les soupçons que vous avez contre lui s'avèreraient justes et que votre amie porte plainte pour violence ?

Réponse attendue :

Amende : de 750 à 150 000 euros d'amende.

Prison : de 3 à 10 ans d'emprisonnement.